AR Prefecture
047-214700437-20261013-2026131009-DE
Reçu le 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de la convocation : 5 Octobre 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, SANCHEZ Pascal et DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés : Mme BOSIO Anaïs donne pouvoir à Mme BIASON Rachel
Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mr CHAZALLON Didier
Mme LAVERGNE Pauline donne pouvoir à Mr BALDINI Wilfried

Étaient excusés :

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20261310-09

Création d'une réserve communale de sécurité civile à Buzet-sur-Baïse

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rappelle que la sécurité civile est l'affaire de tous. Si l'État en est le garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider la commune de Buzet-sur-Baïse à remplir ces missions, la création d'une réserve communale de sécurité civile, fondée sur le bénévolat et placée sous l'autorité du maire, permettra de renforcer la résilience locale. Cet outil, complémentaire aux services publics de secours et d'urgence, s'appuiera sur les solidarités locales et agira dans le seul champ des compétences communales, en coordination avec les associations existantes.

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 724-1 à L. 724-6, L. 724-11 à L. 724-14 et L. 725-2 du code de la sécurité intérieure ;

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire n°INTE0500080C du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Mise en ligne le : 15/10/2026 10:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Buzet-sur-Baïse
https://www.buzet-sur-baise.fr/documents_administratifs/82752

AR Prefecture
047-214700437-20261013-2026131009-DE
Reçu le 15/10/2026

CONSIDÉRANT que la création d'une réserve communale de sécurité civile permettra de structurer l'engagement des bénévoles locaux au service de la sécurité et de la protection des populations ;

CONSIDÉRANT que cette réserve agira en complémentarité avec les services publics et les associations existantes, sans s'y substituer ;

CONSIDÉRANT que son action contribuera à l'information et à la préparation des habitants face aux risques, ainsi qu'au soutien logistique en cas de sinistre ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- De créer une réserve communale de sécurité civile à Buzet-sur-Baïse, placée sous l'autorité du maire et fondée sur le bénévolat.
- Que cette réserve a pour missions :
 - d'informer et de préparer la population face aux risques encourus par la commune ;
 - d'apporter son soutien et son assistance aux populations en cas de sinistres ;
 - d'assurer un appui logistique et de participer au rétablissement des activités.

Un arrêté municipal précisera les missions, l'organisation et le fonctionnement de la réserve, ainsi que les modalités d'engagement des bénévoles.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures,

A Buzet-sur-Baïse, le 14 Octobre 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON

Le Maire,
Christophe SANS

MAIRIE DE BUZET-SUR-BAÏSE (L-&-G)

Mise en ligne le : 15/10/2026 10:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Buzet-sur-Baïse
https://www.buzet-sur-baise.fr/documents_administratifs/82752